

Vintimille vécut dans des temps moins heureux que le nôtre : puisse le spectacle des divisions fratricides que les passions religieuses ou politiques entretenaient alors jusque dans le sanctuaire de la justice, rendre plus sensible la concorde qui règne entre tous les membres d'une compagnie à laquelle je suis fier d'appartenir, et que mon père eut, pendant onze ans, l'honneur de présider !

Je suis avec un profond respect,

Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant

serviteur,

LUDOVIC DE VAUZELLES.

Flandres, en Espagne et en Angleterre. Tous ou presque tous, rendirent aux souverains près desquels ils s'étaient retirés, d'éminents services, se distinguèrent par leur bravoure et adoptèrent une nouvelle patrie. Un grand nombre, toutefois, continuèrent de résider dans divers châteaux ou places fortes situés autour de la ville et forteresse de Vintimille, berceau de leur maison. Ils possédèrent en commun ou se partagèrent le comté de Vintimille, celui de Tenda, la seigneurie de la Brigua, la vallée d'Oneglia et ses villages, Serzane, Varachio, la seigneurie de Maro et quatre châteaux en dépendant, le Cunio, Aurigo, Lusinasco et Caravonica, la forteresse de Petralata, Lusana, Mentadica, Montegrosso, Carpaxio, Larzeno, Tirora, Reccio sur la côte, et dans l'intérieur des terres, toute la vallée de Rodon, jusqu'au mont Apennin.

Fiers et belliqueux au dehors, les Princes souverains de Vintimille furent toujours chez eux libéraux et magnifiques. Ils entretenaient sur la côte un grand nombre de galères, avec lesquelles ils faisaient des expéditions

si misérable, que le Grand-Maître, au lieu du pavillon ordinaire de l'Ordre (1), ne voulut arborer sur son vaisseau qu'un étendard où la sainte Vierge était représentée tenant son fils mort entre ses bras, et sur lequel on lisait ces mots : *Afflictis spes unica rebus* ; « Dans notre affliction, il n'y a que lui qui puisse nous venir en aide. » Bientôt la peste s'étant déclarée à Messine, les Chevaliers, atteints presque tous par le fléau, durent se réfugier dans le golfe de Baïes, près de Naples, où ils séjournèrent pendant un mois. Enfin plus de six mois s'étaient écoulés depuis leur départ de Rhodes, lorsqu'ils entrèrent dans le port de Civita-Vecchia, qui était le but de leur navigation. De là, ils se rendirent à Rome, où le Grand-Maître eut une conférence avec le Pape, s'établirent provisoirement à Viterbe, dans le patrimoine de Saint-Pierre, puis, de nouveau chassés par la peste, se retirèrent à Nice, d'où ils revinrent à Viterbe.

Ils menaient à leur suite et continuaient

(1) Une croix blanche, sur fond rouge.

Mathieu, qui fut échevin de Lyon en 1524, et avocat-général au parlement de Dombes de 1535 à 1559 (1), aimait les lettres et les cultivait avec non moins de succès que la jurisprudence. On a de lui un traité des *Péages* (2), qui fut très-estimé de son temps,

dans des vers latins cités plus loin. — La famille de Vauzelles quitta Lyon, pour aller s'établir à Brioude, dans la Basse-Auvergne, à la suite d'une alliance contractée, en 1636, par Michel de Vauzelles, capitaine au régiment de Villeroy. Ce Michel, petit-fils du premier avocat-général Mathieu, dont il est fait mention dans cette histoire, était le second fils de Mathieu de Vauzelles, écuyer, seigneur du Jonchay, Recteur de l'Hôtel-Dieu de Lyon en 1593. François, fils de Michel, devint Fermier général vers 1691. Pierre, Jean-Baptiste et Julien-Léonard, ses descendants, exercèrent, depuis 1730 jusqu'à la Révolution, la charge héréditaire de chevalier héraut d'armes de France, qu'exerça à son tour, de 1815 à 1830, Jean-Baptiste de Vauzelles, décédé Premier Président de la Cour d'Orléans. La postérité de Michel résida à Brioude jusqu'en 1804, époque où Julien-Léonard de Vauzelles, aïeul de celui qui écrit ces lignes, fut nommé Directeur des Droits réunis d'Indre-et-Loire, à la résidence de Tours, après avoir siégé pendant cinq ans comme député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif.

(1) Le Parlement de Dombes siégeait à Lyon.

(2) *TRAITÉ DES PÉAGES, composé par M. Matthieu de Vauzelles, docteur ès droits et avocat du Roy au Parlement de Dombes et Sénéchaucée de Lyon* (à Lyon, par Jean de Tournes,

il possédait une bibliothèque précieuse et un cabinet d'objets rares et curieux (1).

C'est auprès de ces savants hommes, c'est dans un milieu si favorable au développement d'un jeune esprit, que George de Vauzelles commença l'éducation de son pupille. Passionné lui-même pour les belles-lettres, il avait rapporté de ses voyages de précieux manuscrits grecs (2), et s'occupait alors à rédiger le récit des événements dont, comme un autre Commandeur de Rhodes, le bâtard de Bourbon, il avait été l'un des héros (3) avant d'être l'historien, récit qui, malheu-

(1) *Lettere scritte a Pietro Aretino*, tom. II p. 414 et suiv.

(2) « Tant y a, dit Guillaume du Choul, en parlant du Colosse de Rhodes, que sommairement j'en diray ce que j'en ay tiré d'un livre grec fort ancien, toutesfois acéphale, qu'autresfois me presta feu Messire George de Vauzelles, Chevalier de Rhodes, Commandeur de la Torrette, et qu'il avoit autresfois apporté de Grèce, mon voisin et singulier amy, et duquel je n'ay voulu taire le plaisir qu'il me fait, pour avoir esté en son vivant homme libéral de ce qu'il avoit à l'endroit de tous ses amys. »

Discours de la Religion des anciens Romains (Lyon, Guillaume Roville, 1557, grand in-4°, p. 194).

(3) « *Egregium sanè de se specimen exhibuit* », dit en parlant de George de Vauzelles, J. Fontanus, *de Bello Rhodio* (Paris, Christian Wechel, 1540, lib. II, p. 74).

Mais le premier usage qu'il fit de ses talents fut de composer un poème en vers latins à la louange de son libérateur et second père. Ce poème, dont le sujet est la guerre de Rhodes, est divisé en trois livres, et contient plus de deux mille vers. Il n'a jamais été imprimé. Vintimille le commença à l'âge de quatorze ans, vers 1526, le termina l'année suivante, et le dédia au frère de son bienfaiteur, Jean de Vauzelles, Prieur de Montrottier. — Sans doute, lui disait le jeune poète, les vers que je vous envoie ne sont ni de Virgile ni d'Ovide; sans doute vous trouverez dans cet ouvrage bien des fautes, que, plus âgé, j'y reconnaitrai moi-même : mais vous aurez égard à ma jeunesse et me tiendrez compte de ma bonne volonté. Je l'ai composé dans les courts instants que j'ai pu dérober à mes études. Je ne me flatte point d'y avoir rendu pleine justice au Chevalier votre frère, dont la Renommée a publié partout les hauts faits : j'espère du moins n'avoir jamais parlé de lui qu'avec convenance (1).

(1) Dédicace du poème *de Bello Rhodio* au Prieur de Montrottier.

Vintimille partit donc : tantôt écolier, tantôt soldat, il visita les principales universités de l'Italie, à la suite des armées françaises, qui avaient repris les hostilités quelque temps interrompues par la paix de Cambrai ; puis il se dirigea vers la contrée qu'avaient habitée ses pères ; mais, comme elle était en proie aux factions, il n'y séjourna point, et se rendit à Pavie, dont l'Université était alors très-célèbre. « L'été, dira-t-il plus tard (1), j'y vivais en soldat, ainsi me presait la dure nécessité ; mais l'hiver, j'occupais mon temps à cultiver les Muses. Les lauriers que j'avais mérités par mon épée, je les méritais également par ma plume, disciple tour à tour de Minerve et de Mars. »

factum imprimé à Lyon, en 1630, pour François de Vauzelles, petit-neveu du Commandeur, et conservé aux *Archives des familles*, à Paris, dit même que George était désigné pour remplacer comme Grand-Maitre l'un des successeurs de Villiers de l'Isle-Adam (sans doute Jean d'Omèdes), mais qu'il fut surpris par la mort.

(1) Dans une élégie tirée d'un recueil de pièces latines composées par Vintimille et ses amis à la mémoire de Maclou Popon ou Pompon, conseiller au Parlement de Dijon.

Miles eram æstate hic, ità me sors dura premebat :
 Musarum at brumæ tempore cultor eram.
 Quæ meritis bello fueram studia ipsa merebant,
 Palladis inque vices Martis alumnus eram.

Vintimille rencontra sur les bancs de l'université de Pavie un jeune homme venu de la province de Bourgogne, pour étudier le droit sous Alciat. A peine se furent-ils connus, qu'ils s'aimèrent; ils ne se perdirent plus de vue, et vécutrent pendant près de quarante ans dans la plus touchante intimité. On a remarqué, dit à ce sujet Vintimille, qu'un Grec est rarement fidèle à un Grec, et un Français à un Français : c'est pour cela sans doute que, voulant faire deux amis, le sort a réuni un Français à un Grec. Ce jeune homme s'appelait Maclou Popon. Sa naissance était obscure; mais il se faisait déjà remarquer par son mérite. Infatigable au travail, également apte à tous les genres d'étude, il parlait les langues grecque et latine avec la même facilité et la même distinction que la française, aimait les lettres et les arts, et jouait admirablement du luth. Il s'adonna principalement à la jurisprudence, acquit à

Cependant Vintimille avait dépassé l'âge de trente ans, et il ne s'était pas encore préoccupé sérieusement de l'avenir. De ressources personnelles, il n'en avait point : ses protecteurs pouvaient lui être enlevés par l'âge, par la maladie ; quant à sa propre famille, elle était disséminée ou disparue. Disons, pour n'y plus revenir, dans quelle situation elle se trouvait.

Trop cruellement éprouvée, madame de Vintimille était morte en 1533, après avoir édifié les habitans de l'île de Malte par sa piété. Par une sorte d'intuition, dans laquelle on crut voir une révélation surnaturelle, elle avait prévu le jour de sa mort, et béni, avant d'expirer, le mariage de sa fille, l'Arcondesse Perretine, avec un gentilhomme rhodiot, de race noble et ancienne, nommé Théodore (1). Quant à Marc, frère aîné de Jacques, il remplit longtems les fonctions de

(1) Il s'était distingué pendant le siège de Rhodes :

Te levir Theodore, Rhodos quo clara regente,

Sæpè hostes vidit vertere terga suos.

Vintim., dans l'élégie déjà citée.

« l'Hérodian que de la Cyropédie , des
« phrases modernes, élégances et figures
« affectées et obscures, dont les nouveaux
« escrivains ont commencé d'orner leurs
« escrits, me rejettant comme estranger et
« antiquaire. De m'appeller estranger, ils ne
« me font pas tant d'injure, qu'ils font de tort
« aux Roys qui m'ont receu et enté en France,
« il y a plus de cinquante ans, (il écrivait
« ceci en 1580) et honoré d'estats et charges
« souveraines et louables. Des autres objects
« je ne tiens compte , et ne demanderay
« jamais le pardon que demandoit Albin,
« puisque jusques à présent on a trouvé peu
« ou rien à redire en mes traductions. Si je
« n'ay suivy leur façon de parler, je ne pense
« avoir failly : d'autant que aucuns d'eux
« usent de termes, phrases, épithètes et
« orthographes si estranges, qu'ils font
« comme une fricassée de mots de divers
« pays, et gastent et corrompent la grâce et
« naïfveté de la langue françoise. En quoy
« je ne suis pas d'accord avec eulx, comme
« l'on verra un jour par un Traicté à part, si
« j'ay loisir. » Puis, parlant des écrivains

cès et accroissement (1). — Vaines espérances ! il allait être forcé de s'expatrier une seconde fois ; et déjà s'amassaient sur sa tête des orages plus terribles que ceux même auxquels il avait échappé dans sa jeunesse !

Qui ne la connaît, cette douloureuse, cette sanglante histoire des discordes civiles qui ont déchiré notre patrie pendant la seconde moitié du seizième siècle ? Les ruines qu'elles ont amoncelées sur notre sol subsistent encore, au milieu de ruines plus récentes. Sous la minorité de Charles IX, une famille illustre, celle des princes de Lorraine, plus populaire, plus influente que celle du Roi, ose aspirer à la couronne, et, pour y atteindre, déploie toutes les ressources de son génie. Sauver la foi catholique, affermir la monarchie, tel est le prétexte dont elle colore ses entreprises ; chasser les Valois du trône, en écarter les Bourbons, tel est le secret de sa politique. Catherine de Médicis, mère du Roi, qui administre les affaires du royaume comme

(1) *Discours des hommes illustres*, etc.

lui-même au timon des affaires : et quel homme sage eût voulu d'un tel honneur au prix d'une telle responsabilité !

. J'envoie aux dieux suppresmes
 Et prières et vœus : les suppliant qu'ainsi
 Ne me veuillent jamais charger de tel souci ; [mettre
 Mais qu'aux heures d'esbat, sans plus, veuillent per-
 Aux muses de chanter, plaisans jeux entre-mettre,
 Et avec les amis venir perdre les nuicts,
 L'esprit par ris et vin tout deschargé d'ennuis.

Souhait de poète, mais qui dénotait chez un homme habitué comme Vintimille à la vie active, plus de lassitude et de découragement que d'indifférence !

Telle est a peu près l'économie de ce petit poème, dont les exemplaires sont devenus fort rares. Voulant en détacher quelques morceaux, nous avons dû, pour la commodité du lecteur, préférer au texte latin, qui a plus de grâce, la version française de Trédéhan.

Cependant le zèle intempestif des Parlements portait ses fruits : la guerre civile exerçait partout ses ravages. Les progrès du parti calviniste, qui venait de s'allier avec les

« dire : Nous avons vaincu ! la perte de Rhodes ne me
 « permet pas, à moi, d'être si court. J'ai du plaisir
 « à raviver l'amère douleur des Turcs ; j'ai du plaisir
 « à les submerger une seconde fois et à les égorger de
 « nouveau. »

L'épilogue est un morceau plein d'originalité, et qui mérite d'être rapporté tout entier ; car dans aucun autre peut-être Vintimille n'a plus délicatement et plus poétiquement exprimé le sentiment secret qui, malgré son âge, ses fonctions et tant de nouveaux liens, le rappelait vers la riante patrie de ses jeunes années. Touchante coïncidence ! le même regret, la même espérance s'exhalera, longtemps après, des lèvres d'André Chénier, cet autre exilé, cet autre gallo-grec, aussi intéressant et non moins malheureux que Vintimille :

Salut, Thrace, ma mère, et la mère d'Orphée ;
 Galata, que mes yeux désiraient dès longtemps, etc.

Vintimille s'exprime ainsi :

Nuper ab antiquis exurgens Pallas Athenis,
 Vocibus his visa est imperiosa loqui :
 Pulse Rhodo, et pelagi variis erepte periclis,
 Quid tantùm in Francùm finibus exul agis?

« Cyrtha (1) maintenant est barbare; la Grèce a adopté
 « les mœurs de la Scythie : il ne lui reste plus rien de
 « son antique piété. Mais si les Turcs étaient chassés
 « des rivages de la Thrace, par-delà les Palus-Méo-
 « tides et les mers de la Tartarie ; si à la rudesse qu'ils
 « ont introduite succédaient des mœurs plus douces ;
 « si Thespies recouvrait son ancienne gloire... oh! alors,
 « je ne m'en défends pas (car il faudrait que j'eusse
 « été élevé dans l'affreux Caucase pour vouloir oublier
 « tout-à-fait ma patrie), c'est avec joie que je vogue-
 « rais de nouveau sur les mers d'Ionie ; c'est avec joie
 « que j'irais revoir mes lares tant regrettés. Ma Muse
 « volerait à travers la mer Égée, Délos, Cos et les Co-
 « losses, et irait tremper ses lèvres aux fontaines
 « d'Aonie. »

C'est à peu près dans le même temps que Vintimille, à la prière de Maclou Popon, composa une histoire généalogique de sa famille, sous ce titre : *Discours des hommes illustres de la race des comtes de Vintimille, Paléologues et Lascaris*. Il la dédia à son ami, et la lui envoya sous la condition d'en faire, après l'avoir lue, *un présent à Vulcain*. Mais Popon n'eut garde de prendre au sé-

(1) Ville de la Phoeide, au pied du Parnasse.

rieux la recommandation de Vintimille. La copie manuscrite de cet ouvrage que possède la Bibliothèque impériale (1) provient du monastère de Saint-Germain-des-Prés, auquel elle avait été léguée, en 1732, par Henri de Cambout, duc de Coislin, évêque de Metz, qui la tenait lui-même de Louis Machon, chanoine de Toul. Elle doit avoir été faite, après la mort de Jacques de Vintimille, pour Prosper, son neveu, fils de Marc; car elle contient une notice sur Prosper et les armes des Vintimilles plusieurs fois écartelées ou accollées avec celles de madame Claude de Cornillion, sa femme. Malheureusement, Jacques, dans cette sorte de compilation biographique (2), s'occupe moins de lui-même que de sa famille, et les documents qu'on y trouve sur celle-ci manquent quelquefois d'exactitude, parce que, comme il nous l'apprend, les *titres anciens* de sa maison

(1) Voir l'Avertissement.

(2) Les premiers auteurs qui en fassent mention sont Palliot, dans son *Parlement de Bourgogne*, et le P. Louis Jacob, dans l'ouvrage qu'il a composé en langue latine *sur les Écrivains illustres de Châlon*. Tous deux florissaient au xvii^e siècle.

De toutes les pièces déposées par Vintimille sur la tombe de Maclou, nous ne rapporterons qu'un court dialogue, mais sublime dans sa brièveté. L'allusion qu'il contient aux malheurs de notre pays suffit pour montrer jusqu'à quel point Vintimille était devenu français.

Vintimillii cum Pomponio dialogus.

VINTIMILLIUS.

Men', Macute, fugis? An te præsgia terrent?
Proxima nec patriæ cernere damna potes?

POMPONIUS.

Non fugio, dùm celsa peto ; dùm jungere Christo,
Quam dedit ille animam nocte dieque paro.

VINTIMILLIUS.

Tu felix, ego non ; nam quò mihi vita superstes ?
Aura mihi sine te nulla placere potest.

POMPONIUS.

Parce, sat est. Summi Jovis est spectanda voluntas,
Nam tua, nec longùm, stat tibi certa dies.

« Dialogue de Vintimille avec Popon.

« VINTIMILLE.

« Eh quoi ! me fuis-tu donc , cher Maclou ? as-tu
« quelque funeste pressentiment ? crains-tu de ne

« pouvoir envisager d'un œil ferme les prochains désastres de la patrie ?

« POPON.

« Je ne fuis pas ; je m'élève. Je m'efforce, et sans relâche, de réunir à Jésus-Christ l'âme qu'il m'a donnée.

« VINTIMILLE.

« Tu es heureux, mais non pas moi : car qu'ai-je désormais affaire de la vie ? La vie, sans toi, n'a rien qui me puisse être agréable.

« POPON.

« Épargne-moi ; n'en dis pas davantage. Il faut respecter la volonté du souverain Maître. Va, ton heure est déjà marquée ; tu ne languiras pas longtemps. »

On le voit, Vintimille présentait sa fin prochaine. Et, comme les vieillards aiment à se reporter au temps de leur jeunesse, il se ressouvint alors des heureuses années qu'il avait passées à Lyon, dans la famille de son bienfaiteur. Depuis longtemps déjà, Mathieu, George et Jean de Vauzelles étaient morts. Vintimille voulut prononcer une dernière fois le nom de George, et, comme pour prolonger la reconnaissance, rendre impérissable le souvenir du bienfait. Il publia

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES

OUVRAGES DE VINTIMILLE

ET DE LEURS DIFFÉRENTES ÉDITIONS.

1° DE BELLO RHODIO LIBRI TRES, *ad Dominum de Montrotier* (Biblioth. imp., MSS, fonds latin, 6069), poème latin (2243 vers), suivi d'un recueil de poésies latines, comprenant 49 pièces, savoir : 44 épigrammes, un dialogue, une élégie et 3 églogues. Ces pièces sont écrites d'un style plus ferme que le poème ; elles contiennent aussi moins de fautes. La treizième est une élégie sur la mort du Prieur de Montrotier, prédécesseur de Jean de Vauzelles ; elle est dédiée, ainsi que la quatorzième et la quarante-unième, au frère de ce dernier, le Commandeur de la Torrette. Une lettre en langue grecque, adressée au même, et deux autres lettres, adressées au lecteur, sont annoncées, mais n'existent pas dans le manuscrit, qui se termine par un exercice oratoire sans intérêt. Ces divers ouvrages ont été composés de 1526 à 1527. Vintimille, âgé de quinze ans, les envoya au Prieur de Montrotier, que désigne plus particulièrement dans le manuscrit la note suivante : « Ce seigneur de Montrotier s'appelait

« Jean de Vauzelles, religieux de l'abbaye de Savigny, « et prieur de Montrotier, et était frère de George de « Vauzelles, commandeur du temple d'Ayen et de la « Torrette. Jacobus Fontanus, de Bruges, en son « traité de *Bello Rhodio*, dit que ce George de Vau- « zelles, chevalier de Rhodes et de Malte, a écrit « l'histoire du siège de Rhodes. » — Ce manuscrit, qui contient beaucoup d'abréviations, et dont le texte est peu correct, paraît n'être qu'une copie, faite au seizième siècle, du manuscrit original ; il se compose de 95 feuillets in-4°. Il provient de la bibliothèque du conseiller de la Mare, au catalogue de laquelle il était inscrit sous le n° 195. Il avait appartenu antérieurement à Jean du Choul, naturaliste lyonnais, fils de Guillaume du Choul, l'antiquaire, ami particulier des trois frères de Vauzelles ; car on lit sur la feuille de garde, d'une écriture du seizième siècle : *Ex libris Jo. du Chol, lugdunensis.*

2° LA CYROPÉDIE DE XÉNOPHON, *traduite du grec en langue françoise, par Jaques de Vintemille, Rhodien* (Paris, Jean Longis, 1547, in-4°). — Seconde édition : LA CYROPÉDIE DE XÉNOPHON, *traduite du grec par Jaques des comtes de Vintemille, Rhodien, conseiller du Roy au Parlement de Dijon* (à Lion, par Jan de Tournes, 1555, in-4°). — Troisième édition : LA CYROPÉDIE DE XÉNOPHON, *excellent philosophe et historien, divisée en huict livres, èsquelz est amplement traité de la vie, institution et faitz de Cyrus, roy des*

Perses, traduite de grec par Jaques des comtes de Vintemille, Rhodien, conseiller du Roy au Parlement de Dijon (Paris, Vincent Norment, 1572, in-8°).

3° LE CODE ET LES NOVELLES DE JUSTINIEN, suivis des CINQUANTE LIVRES DU DIGESTE, *Editio vintimilliana*, (Paris, v° Guillard et Guillaume des Bois, 1548 et 1550, 9 vol. in-8°).

4° HISTOIRE D'HÉRODIAN, *excellent historien grec, traitant des faits mémorables des successeurs de Marc-Aurèle à l'Empire de Rome, translâtée du grec en françois par Jacques des comtes de Vintemille, Rhodien, conseiller du Roy au Parlement de Dijon* (Lyon, Guillaume Roville ou Jean de Tournes, 1554, in-folio). On trouve en tête une épître dédicatoire de l'auteur au connétable Anne de Montmorency, datée de 1544 ; puis une lettre de Pontus de Tyard à Vintimille. — Deuxième édition : même titre, *plus un discours et avertissement aux censeurs de la langue françoise* (Paris, Frédéric Morel, 1580, in-4°).

5° *Ad Macutum Pomponium, Jacobi Vintimillii, Rhodii, CARMEN SATURNALITIUM, ou Carme saturnal* (202 vers), avec une traduction en vers français par Trédéhan (Lyon, Charles Pesnot, 1564, in-4°), précédé de *Théagès ou de la Sapience, dialogue de Platon, mis en vers françois par Pierre Trédéhan, angevin, à Jaques des contes de Vintemille, conseiller du Roy en sa cour du Parlement de Bourgogne*.

6° DE VICTORIA NAVALI CHRISTIANORUM ADVERSUS

TURCAS, NON. OCT. MDLXXI, *Jac. Vintimillio, Rhodio, Christianis. Francorum regis consiliario Divionen. authore* (Divione, excudeb. Joann. Plancius, 1572, in-4°). Ce poème est dédié au sénat et au peuple de Venise.

7° DISCOURS DES HOMMES ILLUSTRES DE LA RACE DES COMTES DE VINTIMILLE, PALÉOLOGUES ET LASCARIS, dédié à Maclou Popon, et composé, sur sa demande, de 1571 à 1576 : manuscrit, dont une copie est conservée à la Bibliothèque impériale, à Paris (fonds Saint-Germain français, n° 1400). Sur la feuille de garde on lit ces mots, d'une écriture ancienne : *Ex Bibliothecâ Lud. Machon, Archidia. de portu, canonici Tullên. nec non capellani Epatis.* Au-dessous, est collée une note imprimée ainsi conçue : *Ex Bibliothecâ MSS. COISLIANIANA, olim Segueriana, quam Illust. HENRICUS DU CAMBOUT, dux DE COISLIN, par Franciæ, Episcopus Mentensis, etc. Monasterio S. Germani à Pratis legavit. An. MDCCXXXII.* — Ce manuscrit contient sept écussons coloriés : ce sont les armoiries de la famille de Vintimille écartelées avec celles des Lascaris et des Paléologues et celles de la famille de Cornillion. Suivent diverses pièces latines intéressant la famille de Vintimille, et réunies sous ce titre : *Aulcuns titres et privilèges concédés à plusieurs de l'illustre maison de Vintemille par les Roys de Naples, de Sicile, de Arragon et par les Souverains-Pontifes.*

8° EXCELLENTE APOLOGIE ET DÉFENSE DE LYSIAS, ORA-

